

# Yaris®

## Fongicide anti-oïdium vigne

**Composition** ..... : 300 g/L de fluxapyroxad ou Xemium®\*  
 ..... \* Xemium nom d'usage de la substance active fluxapyroxad

**Formulation** : ..... Suspension concentré (SC)

**AMM n°** : ..... 2160963

**BASF ne préconise l'utilisation de Yaris que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.**

### Usages autorisés :

Cultures	Cibles	Dose	Nbre d'applic. Intervalle entre les applica- tions	Stade d'application	DAR	NT aqua
Vigne	Oïdium(s)	0.15 L/ha	2/an 10 jours minimum	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 83*	35 j	5 m

\* BBCH 11 (1<sup>ère</sup> feuille étalée) à BBCH 83 (véraison ou changement de couleur en cours)

- **Spa1** Pour éviter le développement de résistance de l'oïdium de la vigne au fluxapyroxad, le nombre d'applications de la préparation Yaris doit être limité à 2 applications maximum par campagne. Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation Yaris, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupes chimiques préconisées par la note relative à la gestion des résistances des maladies de la vigne.

**Recommandations BASF** : ne pas dépasser 2 applications de produits à base de SDHI dans un programme de protection, toutes maladies confondues. Dans le cas de 2 applications de SDHI, l'une au moins sera associée à un fongicide à mode d'action différent. Exemple, si une 1<sup>ère</sup> application de Yaris est faite en solo, la 2<sup>ème</sup> doit être associée avec un anti-oïdium ou un anti-oïdium/anti-black-rot à mode d'action différent.

**Classement toxicologique** : .....

Mention d'avertissement : **ATTENTION**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits**

**BASF**  
We create chemistry

Fongicide

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Peut produire une réaction allergique. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-methylisothiazol-3(2H)-one.






**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

**Protection de l'opérateur :**

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur	
	Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage		
		Pulvérisateur pneumatique ou atomiseur :				
		tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine			
<b>Gants en nitrile</b> EN ISO 374-1/ A1 réutilisables EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique EN 374-2 (type A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables si contact avec la culture
<b>EPI Vestimentaire</b> conforme à la norme EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel	✓		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel	✓
<b>EPI Partiel</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		OU Combinaison de type 4 avec capuche (selon le niveau de protection demandé pendant la phase de pulvérisation)			OU Combinaison de type 4 avec capuche (selon le niveau de protection demandé pendant la phase de pulvérisation)	
<b>Combinaison de protection chimique</b> catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche		
<b>Lunettes ou écran facial</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

**Règlementation transport** ..... ADR : classe 9 (ONU 3082)

**Conditionnement :** .....bidon de 0.3 et 1 l (groupage par 10)

## A substance active :

Yaris contient du *fluxapyroxad*

## La matière active :

Le *fluxapyroxad* appartient à la famille chimique des pyrazole-carboxamides, incluse dans le groupe C2 de la classification FRAC, celui des SDHI.

**Nom chimique (IUPAC) :** 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro [1,1'-biphenyl]-2-yl)-1H-pyrazole-4-carboxamide.

**Formule brute :** C<sub>18</sub>H<sub>12</sub>F<sub>5</sub>N<sub>3</sub>O

**Masse molaire :** 381,31 g/mol

## Le produit formulé : Yaris

**Densité :** 1,131 g/cm<sup>3</sup> (20°C)

**Inflammabilité :** non applicable

**Temp. limite de stockage :** -10° à + 40 °C

## Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 2000 mg/kg

## LMR européenne :

Se reporter au site :

[http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm)

## Intérêt du produit

Yaris est un fongicide vigne à base de Xémium (nom d'usage de la substance active fluxapyroxad).

Son mode de diffusion dans la plante, avec adsorption dans la cuticule cireuse et diffusion acropétale, permet une protection complète de la plante et une longue persistance d'action.

Yaris est sélectif des cépages de cuve et de table.

## Mode d'action

Le *Fluxapyroxad* (Xémium) agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le Xémium affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs.

Appliqué sur la feuille, le produit est adsorbé par la cuticule cireuse et forme un dépôt qui sera libéré progressivement. Une partie pénètre dans le végétal et est transportée de manière acropétale et translaminaire à l'intérieure de la feuille. Toujours à partir de ces dépôts, une redistribution en surface se fera au fur et à mesure

des ré-humectations successives par la rosée ou par les pluies. Ce comportement contribue non seulement à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une longue durée de protection.

Il appartient au groupe 7 [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides] de la classification FRAC.

## Conditions d'application

### VIGNE

Yaris peut être utilisé pendant toute la période de lutte contre l'oïdium du stade BBCH 11 à 83, jusqu'à 35 jours avant la récolte.

### Dose : 0,15 L/ha

dans la limite de 2 applications par an non consécutives.

**Recommandations BASF :** ne pas dépasser 2 applications de produits à base de SDHI dans un programme de protection, toutes maladies confondues. Dans le cas de 2 applications de SDHI, l'une au moins sera associée à un fongicide à mode d'action différent. Exemple, si une première application de Yaris est faite en solo, la deuxième doit être associée avec un anti-oïdium ou un anti-oïdium/anti-black-rot à mode d'action différent.

## Yaris

D'une manière générale, alterner les applications de produits SDHI avec des fongicides à modes d'action différents.

Traiter en préventif dès que les risques sont présents (**suivre les Bulletins de Santé du Végétal**).

Appliquer **Yaris** à la cadence de 14 jours. En conditions très favorables à l'oïdium et à la pousse rapide de la vigne, on pourra réduire la cadence jusqu'à 10-12 jours (10 jours minimum).

**Yaris** est à l'abri du lessivage dès que la pulvérisation a séché sur les organes traités (environ une heure après traitement). A partir de ce moment, la durée de protection est indépendante de la pluie.

**Yaris** est sans incidence sur les fermentations et sur les qualités organoleptiques des vins et des eaux de vie.

**Yaris** peut être utilisé sur raisin de table.

## Remarques générales

- ◆ Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- ◆ La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée si l'hygrométrie le permet.

## Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## Préparation de la bouillie

Remplir la cuve aux  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Yaris** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

L'emballage doit être rincé deux fois minimum avant son élimination, il est judicieux de le rincer manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

**BASF France S.A.S.**  
Division Agro  
21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY cedex

TEL : 04.72.32.45.45

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

## NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**  
21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex  
Tel 04 72 32 45 45

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI